

# Politique de courtoisie

## Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

### 1. Objectif

La Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) souhaite assurer une communication bidirectionnelle claire et efficace avec ses membres, le tout dans des valeurs de sécurité, de respect et de convivialité propres à notre communauté.

### 2. Moyens de communication officiels

#### 2.1 Courriel

Les communications officielles de la FQME seront principalement transmises par courriel à l'adresse courriel de la personne en charge du dossier en question. La liste des adresses courriels est disponible sur notre site internet.

#### 2.2 Téléphone

En cas de nécessité, les membres pourront contacter la FQME par téléphone, en utilisant les numéros officiels fournis sur notre site web.

#### 2.3 Groupes et pages directement associés à la FQME

Les informations et annonces importantes seront également relayées via une infolettre ou encore à travers les groupes et pages officiels sur les réseaux sociaux de la FQME seulement.

### 3. Discussions sur les groupes pages de la FQME

La FQME ne garantit pas de réponse aux messages ou commentaires publiés sur des groupes, groupes privés ou pages associés à notre organisation sur les médias sociaux. Nous encourageons nos membres à utiliser les canaux de communication officiels pour obtenir une réponse rapide et précise à leurs questions ou préoccupations.



### 3.1 Identification dans les groupes privés

Nous souhaitons informer nos membres que les identifications dans des groupes privés sur les médias sociaux ne sont pas visibles pour nous. Pour toute question ou demande importante, veuillez privilégier les moyens de communication officiels pour une réponse garantie.

## 4. Respect et tolérance

La FQME condamne fermement toute forme de communication à caractère haineux, diffamatoire, irrespectueux ou offensant. Toute violation de cette règle sera traitée avec sérieux et pourra entraîner des mesures disciplinaires, y compris des poursuites judiciaires si nécessaire.

## 5. Violence et harcèlement

Aucune forme de violence, harcèlement ou intimidation envers les employé·e·s et bénévoles de la FQME ne sera tolérée. Tout comportement de cette nature sera traité avec la plus grande rigueur.

## 6. Sanctions

En cas de non-respect de cette politique de communication, la FQME se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, y compris l'exclusion temporaire ou permanente des membres concerné·e·s, ainsi que toute action légale jugée nécessaire pour protéger ses intérêts et sa réputation.

Cette politique vise à établir des lignes directrices claires pour assurer une communication respectueuse et efficace au sein de la communauté de la FQME.